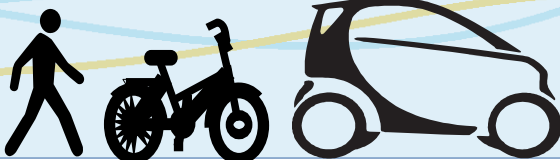


La mobilité des salariés et les trajets domicile-travail

Proposer des alternatives à l'usage de la voiture individuelle pour des trajets réguliers vers le lieu de travail.

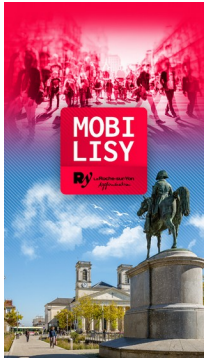
- Les déplacements quotidiens domicile/travail se caractérisent par des horaires fixes, des itinéraires réguliers et, en milieu rural, le recours à un véhicule individuel, en solo. Ce dernier reste majoritaire par insuffisance et parfois méconnaissance des alternatives possibles.
- Ces distances à parcourir pour les besoins de la vie courante engendrent des coûts pas toujours anticipés et fragilisent les ménages les plus précaires en cas de hausse des carburants.
- Sur le territoire vendéen où l'offre d'emplois est diffuse, les zones d'activités et sites d'emplois ne sont pas très éloignés des zones d'habitation et rendent possibles la mise en oeuvre d'alternatives.
- Pour construire des propositions durables et convaincantes, il est nécessaire :
 - d'étudier précisément les distances entre les habitats et les entreprises ;
 - de proposer une offre multiple de transports adaptés aux différentes réalités économiques ;
 - de développer le télétravail grâce aux technologies de l'information et de la communication (téléphonie, internet...)



Transports en commun

Le réseau de transport en commun inter-urbain propose un maillage du territoire. En Vendée, il reste peu utilisé mais a un fort potentiel de développement. Les freins à son utilisation les plus souvent cités sont la méconnaissance des services, l'inadéquation des horaires ou des arrêts.

Le train est un atout pour les communes pouvant mettre en place des dispositifs de liaisons vers les gares de proximité depuis le centre-bourg



- 1) L'application de transport multimodal « Mobilisy » est téléchargeable gratuitement sur les appareils mobiles. Elle permet de centraliser toutes les informations liées à la mobilité et d'informer en temps réel des horaires des bus Impulsyon. Sa fonction multimodale permet d'indiquer les différentes possibilités de déplacement (trains, cars et bus) au sein de la communauté d'Agglomération de La Roche sur Yon. Enfin, l'outil de mise en relation pour le covoiturage domicile-travail devrait être disponible d'ici l'automne 2017.

- 2) Les navettes d'entreprises permettent de rejoindre le lieu de travail et d'effectuer des déplacements internes selon des horaires adaptés et des coûts réduits.

L'une des trois navettes mini-bus de l'entreprise Vendéenne de vérandas Rideau pour relier les différents sites.



Les salariés se relaient pour conduire.

Partage de la voiture



Carte du site « covoiturage.vendee.fr » qui permet de localiser les aires de covoiturage labellisées par le Conseil Départemental de la Vendée.

Le **covoiturage** est utile pour des salariés se rendant dans un même lieu de travail, ou plusieurs lieux situés sur un même itinéraire.

L'**autopartage** permet à plusieurs conducteurs d'utiliser successivement une même voiture et ainsi diviser les coûts.

- 4) Voiture électrique Yélobile en Autopartage à La Rochelle (17)



Modes actifs

La pratique du **vélo et des VAE*** est une alternative durable, elle peut être valorisée par l'entreprise grâce à l'événementiel, des aménagements et des aides financières.



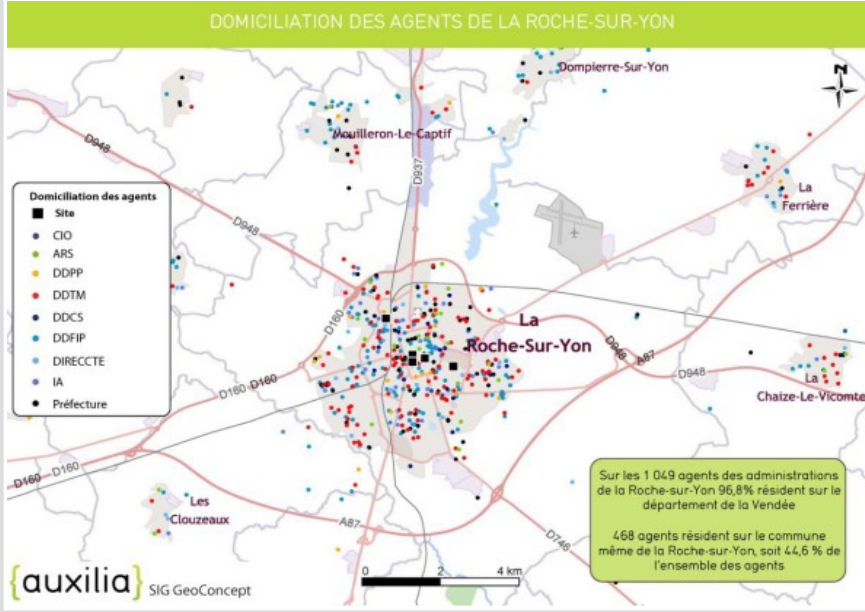
- 5) Challenge inter-entreprises du PDIE* de l'agglomération de La Roche Sur Yon

L'intérêt de la multimodalité

La multimodalité est la possibilité d'utiliser alternativement plusieurs modes de déplacement pour un trajet.

Elle facilite les déplacements en organisant de manière cohérente les échanges entre les divers modes de déplacements et en favorisant notamment les modes actifs et le partage de la voiture.

Carte de domiciliation des agents de la Roche sur Yon - PDA* - étude menée par Auxilia.



Qu'est ce qu'un PDIE* ?

- Un Plan de déplacement inter-entreprises regroupe toutes les alternatives de transports proposées par un ou plusieurs établissements ainsi que les différents dispositifs en lien avec la mobilité au travail, comme le télétravail par exemple.
- Il permet d'organiser la mobilité des salariés pour la rendre plus simple, plus efficace et durable.
- Les établissements qui participent au PDIE* réfléchissent ensemble à tous les aspects de la mobilité.

Sources

- 1) La Roche sur Yon Agglomération, Mobilisy - 2017
- 2) Ouest France – 2008
- 3) CD85 aires de covoiturage – 2017
- 4) Association Avem sur Yélobile
- 5) Association Vélo-Utile Août – 2015

Acteurs et partenariats

La réussite d'une démarche de PDIE* réside dans la démarche partenariale. L'association des institutionnels (collectivités, Syndicats de transport, ADEME*, CCI*) est intéressante tant pour le financement que pour apporter une méthodologie et animer la question au sein des entreprises. La collectivité a aussi un rôle à jouer dans la promotion des plans de mobilité et leur accompagnement.

L'implication des entreprises et des salariés est, elle aussi, très importante afin de pérenniser le projet dans le temps.

Documents d'urbanisme

Le SCoT* est l'occasion d'affirmer la volonté de développer les déplacements par modes alternatifs pour les trajets domicile/travail. Il peut inciter les communes à promouvoir l'élaboration de PD(I)E* (ex. du pays Yon et Vie).

Le PLU(i)* doit :

- traduire dans ses OAP* de secteurs d'activités les éventuelles décisions d'aménagements des PD(I)E* ;
- prendre en compte le développement des transports alternatifs dans les OAP* (covoiturage, modes doux, transports en commun) ;
- prévoir la création d'emplacements réservés et imposer des critères de stationnement des vélos et véhicules électriques dans le règlement.

En savoir plus

1) Centre de ressources sur les plans de déplacements

(PDE/PDA/PDIE)

CETE-Aix

<http://pde.cete-aix.fr/>

* Tous les sigles sont repris et expliqués dans le glossaire